

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/009

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Date de la Convocation

27/02/24

Date de mise en ligne

12/03/24

Objet de la Délibération

**Demande de subvention
départementale « volet scolaire » pour
la mise en conformité et réalisation de
travaux au groupe scolaire la fontaine/
annule et remplace la précédente**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY
Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN
Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH
Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Secrétaire : M. JUMEL

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en conformité du groupe scolaire la Fontaine suite aux observations de la commission de sécurité.

Il présente l'estimatif global de l'opération qui s'élève à 289 688,15 € H.T. et propose que ce projet soit inscrit à la programmation annuelle 2024 des contrats départementaux du territoire/dossier scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la procédure des Contrats de Territoire du CD31.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser cette opération dont l'estimatif est de 289 688,15 € H.T.
- S'engage à démarrer les travaux en 2024,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Décide de déposer pour ce projet un dossier complet auprès du Département afin de solliciter une aide financière aux taux le plus élevé possible au titre du contrat de territoire 2024/dossier scolaire,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier.

Annule et remplace la précédente n°2023/071 du 19 décembre 2023.

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

